

À Paris, le mercredi 19 avril 2023
N° 31/MINARM/EMAT/CNSD/EME/SEM-PARIS/NP

NOTE DE SERVICE

OBJET : reprises d'équitation en service au profit des militaires d'active

RÉFÉRENCE : INSTRUCTION N° 20201001/ARM/SGA/DRH-MD/FM/4 du 13 octobre 2020 relative à la situation des militaires pratiquant une activité sportive.

ANNEXES : 8

Pour l'année 2023-2024, la Section Équestre Militaire (S.E.M.) de Paris organise des reprises d'équitation au profit des militaires d'active de la garnison de Paris et des garnisons voisines.

Les reprises militaires de la S.E.M. de Paris sont ouvertes aux officiers, sous-officiers et militaires du rang des trois armées, de la gendarmerie et des services, dans la limite des places disponibles.

Le Manège de l'École Militaire propose chaque semaine un cours d'initiation de 2h00, le mardi après-midi, au profit des unités de la force « Sentinelle » déployées sur l'Île de France.

Des séances cohésion peuvent être réalisées au profit des organismes stationnés sur la région Parisienne, dans la limite de 14 cavaliers.

Les modalités pratiques sont définies dans les annexes de cette note de service.

Le lieutenant-colonel Guillaume BUFFET
Écuyer en chef du Manège de l'École Militaire



DESTINATAIRES :

- CNSD/BSEM, Chef du bureau équitation militaire (ATCR) ;
- CNSD/EME, directeur de la formation.

COPIE :

- SEM Archives Chrono.

MODALITÉS PRATIQUES

1. HORAIRES

Les reprises ont lieu de septembre à juin, à l'exception des périodes de vacances scolaires (Académie de Paris), aux horaires définis en ANNEXE II.

L'inscription pour chaque reprise doit se faire sur le cahier de montoir, **au plus tard la veille ouvrable avant midi.**

Le nombre de cavaliers par reprise ne pourra excéder l'effectif équin adapté correspondant. Par conséquent, les enseignants se réservent le droit de limiter le nombre de participants.

2. TENUE

Les cavaliers montent en tenue militaire d'équitation (cf. ANNEXE III) et le port de la bombe homologuée (NF EN 1384) est obligatoire.

Tout « panachage » d'effets civils et militaires est proscrit, conformément au règlement de discipline général dans les armées.

3. COUVERTURE DES RISQUES

Les reprises militaires sont organisées par la S.E.M de Paris comme des **activités sportives de service**. Programmées et encadrées, ces reprises ont pour but de permettre aux militaires d'active et sous contrat de la garnison et des environs de pratiquer l'équitation dans le cadre militaire et n'appellent pas de contribution.

Il appartient aux chefs de services, lors de la demande d'inscription annuelle, de considérer le rattachement au service de l'activité équestre, et d'en autoriser la pratique.

Ce rattachement, qui engage la responsabilité des intéressés et de leur hiérarchie, ne vaut que pour les périodes pendant lesquelles le militaire est effectivement en service. Il ne saurait s'appliquer à celles où il se trouve en permissions, ou en quartier libre.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Le personnel désirant participer aux reprises d'équitation devra :

- s'inscrire auprès de la SEM de l'École Militaire (formulaire en ANNEXE IV) ;
- s'assurer de son aptitude à la pratique de l'équitation et fournir un certificat médical (ou copie de VMP en cours de validité) ;
- obtenir l'autorisation de son supérieur hiérarchique (formulaire ANNEXE V) ou adhérer à la SHN (formulaire ANNEXE VI).

Les inscriptions ne sont valables que pour l'année scolaire en cours et doivent être renouvelées chaque année.

5. CAS PARTICULIERS

- Les militaires qui désireraient pratiquer l'équitation à la SEM de Paris dans des conditions autres que celles énoncées supra devront s'assurer qu'ils sont couverts pour les risques encourus : adhésion à la Société Hippique Nationale (SHN) et incluant la détention d'une licence de la Fédération Française d'Équitation (Formulaire en ANNEXE VI).

- Les autorités militaires en activité qui désireraient pratiquer l'équitation à titre individuel, doivent en faire la demande auprès de l'écuyer en Chef. Cette dérogation sera assortie d'un appel à cotisation.

HORAIRES DES REPRISES MILITAIRES

JOUR	HORAIRES		NIVEAU	
LUNDI	07h30	08h30	Confirmés	ÉCOLE DE GUERRE
LUNDI	12h15	13h15	Confirmés	
MARDI	12h15	13h15	Débutants	
MARDI	15H00	17H00	SENTINELLE	Initiation Groupe de 14 cavaliers Max.
MERCREDI (1)	08H00	09H00	Avancés à confirmés	Autorités civiles et militaires.
JEUDI	07h30	08h30	Débutants	
JEUDI (1)	12h15	13h15	Avancés à confirmés	Réservé IHEDN & CHEM
VENDREDI	07h30	08h30	Confirmés	Officiers Généraux Officiers supérieurs État-Major
VENDREDI	12h15	13h15	Avancés	
VENDREDI	13h30	14h30	Avancés	

(1) Reprises pouvant également accueillir des cavaliers de la SHN (auditeurs civils de l'IHEDN, officiers généraux en 2^{ème} section,...), **l'inscription à ces reprises est soumise à l'autorisation de l'Écuyer en Chef ;**

TENUE DES CAVALIERS MILITAIRES

La pratique de l'équitation au sein de la Section Équestre de l'École Militaire étant considérée comme une activité de service, il convient que les cavaliers qui s'y adonnent le fassent en tenue d'équitation militaire.

Cette dernière est constituée des éléments suivants :

Bottes d'équitation noires

Culotte d'équitation assortie au principal de la tenue (Exemple: culotte mastic ou terre de France pour l'armée de Terre)

(Exemple: culotte mastic ou terre de France pour l'armée de terre)

Chemisette ou chemise et cravate

Chandail ou blouson d'armée

Bombe homologuée

Gants conseillés

Cravache (après avis de l'instructeur).

ANNEXE IV
à la NDS N°31/ARM/EMAT/CNSD/EME/SEM-PARIS/NP du 19/04/2023



FICHE D'INSCRIPTION REPRISES MILITAIRES
EN ACTIVITÉ DE SERVICE
(HORS VACANCES SCOLAIRES)
ANNEXE V A JOINDRE OBLIGATOIREMENT
SECTION ÉQUESTRE MILITAIRE DE PARIS

photo

GRADE NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE ADHÉRENT :

ADRESSE MAIL * :

*utilisée pour toutes correspondances

PERSONNE À PRÉVENIR :

FILIATION :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

BUREAU D'AFFECTATION :

NIVEAU D'ÉQUITATION :

LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		
07H30	12H15	12H15	08H00	07H30	12H15	07H30	12H15	13H30
Confirmés	Confirmés	Débutants	Avancés à Confirmés	Débutants	Avancés à Confirmés	Confirmés	Avancés	Avancés
ÉCOLE DE GUERRE			2S Autorités Civiles et Militaire		IHEDN / CHEM	OGX		

- consentement pour l'envoi d'emails (stages vacances et actualité) ;
- j'autorise le traitement de mes données personnelles.

Documents à joindre obligatoirement lors de l'inscription, ou de la réinscription :

- certificat médical autorisant la pratique de l'équitation de moins de 3 mois ou 2 ans si réinscription ;
- copie recto-verso de la CIMS ou de la carte nationale d'identité ;
- demande de badge (initiale ou renouvellement) ;
- autorisation du chef de service renseignée (annexe V).

Fait à

Le

Signature :

ANNEXE V
à la NDS n°31/ARM/EMAT/CNSD/EME/SEM-PARIS/NP du 19/04/2023

ATTACHE DE LA FORMATION OU
UNITÉ D'APPARTENANCE

A Paris, le

Note de service

OBJET: Reprise militaire d'équitation

RÉFÉRENCE: Instruction n°5705/DEF/SGA/DFP/FM/4 du 25 avril 2002 relative à la situation des militaires pratiquant une activité sportive

Le (grade, nom)

pratiquera l'équitation en tant qu'activité sportive de service, dans le cadre des reprises programmées à la Section Équestre Militaire de Paris.

Signature et cachet
de l'autorité

ANNEXE VI
à la NDS N°31/ARM/EMAT/CNSD/EME/SEM-PARIS/NP du 19/04/2023



FICHE D'INSCRIPTION REPRISES MILITAIRES
HORS ACTIVITÉ DE SERVICE
(ADHÉSION SHN ET FFE INCLUSE)
SECTION ÉQUESTRE MILITAIRE DE PARIS

photo

GRADE NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE ADHÉRENT :

ADRESSE MAIL * :

*utilisée pour toutes correspondances

PERSONNE À PRÉVENIR :

FILIATION :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

BUREAU D'AFFECTATION :

NIVEAU D'ÉQUITATION :

LICENCE FFE :

LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		
07H30	12H15	12H15	08H00	07H30	12H15	07H30	12H15	13H30
Confirmés	Confirmés	Débutants	Avancés à Confirmés	Débutants	Avancés à Confirmés	Confirmés	Avancés	Avancés
ÉCOLE DE GUERRE			2S Autorités Civiles et Militaire		IHEDN / CHEM	OGX		

- consentement pour l'envoi d'emails (stages vacances et actualité) ;
- j'autorise le traitement de mes données personnelles.

Documents à joindre obligatoirement lors de l'inscription, ou de la réinscription :

- certificat médical autorisant la pratique de l'équitation de moins de 3 mois ou 2 ans si réinscription ;
- copie recto-verso de la CIMS ou de la carte nationale d'identité ;
- demande de badge (initiale ou renouvellement) ;
- Tarif 100 euros** : adhésion à la SHN et prise de licence FFE,
(1 chèque d'adhésion de 100 € à libeller à l'ordre de la « SHN »)

Fait à

Le

Signature :

ANNEXE VII
à la NDS N°31/ARM/EMAT/CNSD/EME/SEM-PARIS/NP du 19/04/2023



FICHE D'INSCRIPTION REPRISÉS MILITAIRES
2S ET RÉSERVISTES
SECTION ÉQUESTRE MILITAIRE DE PARIS

photo

GRADE NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE ADHÉRENT :

ADRESSE MAIL* :

*utilisée pour toutes correspondances

PERSONNE À PRÉVENIR :

FILIATION :

NOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE MAIL :

BUREAU D'AFFECTATION :

NIVEAU D'ÉQUITATION :

LICENCE FFE :

LUNDI		MARDI	MERCREDI	JEUDI		VENDREDI		
07H30	12H15	12H15	08H00	07H30	12H15	07H30	12H15	13H30
Confirmés	Confirmés	Débutants	Avancés à Confirmés	Débutants	Avancés à Confirmés	Confirmés	Avancés	Avancés
ÉCOLE DE GUERRE			2S Autorités Civiles et Militaire		IHEDN / CHEM	OGX		

- consentement pour l'envoi d'emails (stages vacances et actualité) ;
- j'autorise le traitement de mes données personnelles.

Documents à joindre obligatoirement lors de l'inscription, ou de la réinscription :

- certificat médical autorisant la pratique de l'équitation de moins de 3 mois ou 2 ans si réinscription ;
- si réserviste : fournir la copie du contrat ESR ;
- copie recto-verso de la carte nationale d'identité ;
- demande de badge (initiale ou renouvellement) ;
- Tarif 750 euros** répartis en 4 chèques de cotisation
(1 chèque d'adhésion de 150 € et 3 chèques trimestriels de 200 euros) à l'ordre de la « SHN ».

Calendrier d'encaissement :

- début octobre 150 euros ;
- début novembre 200 euros ;
- début janvier 200 euros ;
- début avril 200 euros.

Fait à

Le

Signature :

ANNEXE VIII
à la NDS N°31/ARM/EMAT/CNSD/EME/SEM-PARIS/NP du 19/04/2023



**DEMANDE INDIVIDUELLE DE BADGE D'ACCÈS
A L'ÉCOLE MILITAIRE**

INITIALE

RENOUVELLEMENT

N° de badge détenu :

**Cette demande doit être accompagnée de la copie de pièce d'identité
(CNI ou PASSEPORT, PERMIS DE CONDUIRE)**

ADHÉRENT SHN

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

COMMUNE

CONSIGNES PARTICULIÈRES :

Les badges d'accès sont activés jusqu'au 30 septembre de l'année scolaire A+1.

Le badge est désactivé dès 90 jours d'inactivité.

Seuls les cavaliers SHN, figurant sur la liste des personnes dont l'accès est autorisé à notre organisme, pourront rentrer à l'École Militaire.

Toutes personnes ne figurant pas sur cette liste, devra être récupérée et accompagnée par un personnel permanent du Manège.

Tout personne accédant au site, doit pouvoir justifier de son état civil, et donc pouvoir présenter à tout moment, une pièce d'identité officielle et valide, de type (carte nationale d'identité, passeport, ou permis de conduire nouvelle génération, uniquement).

Le chef d'organisme :	Fait à paris le : <input type="text"/> Signature du demandeur
Section Équestre Militaire Société Hippique Nationale 1 place Joffre 75007 PARIS	